

DIRECTION : FINANCES

RAPPORTEUR : M. Sofiane GHOZELANE

OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2022

NOTE EXPLICATIVE ET DE SYNTHESE

Par délibération n°2112021 du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne a décidé de fusionner les quatre budgets dédiés à la compétence assainissement (à savoir le budget annexe assainissement secteur Val Maubuée, le budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine, le budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne et le budget annexe canalisation transport) au sein d'un budget unique, renommé budget annexe assainissement.

Intégrant les incidences financières de cette fusion, le nouveau budget annexe assainissement s'équilibre à hauteur de 16 467 314.92 € pour sa section d'exploitation et de 21 748 971.88 € pour sa section d'investissement

Pour la partie recettes, ce budget intègre :

Sur sa section d'exploitation

- La redevance d'assainissement collectif pour 5 000 000 € ;

Suite à la fusion des quatre budgets dédiés à la compétence assainissement et compte tenu de l'attribution à un délégataire unique (à savoir l'entreprise Suez) du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement, la CA PVM a procédé par délibération n°2112022 du 16 décembre 2021 à une harmonisation à 0.47 €/m³ d'eau du niveau de sa surtaxe d'assainissement sur l'ensemble du territoire intercommunal (cette dernière était fixée à 1.04 €/m³ d'eau pour l'ex-CA BF, 0.84 €/m³ d'eau pour l'ex-CA MC et 0.47 €/m³ d'eau pour l'ex-CA VM).

- Une participation forfaitaire à l'assainissement collectif pour 600 000 € ;
- La reprise anticipée des résultats d'exploitation 2021 des ex budgets annexe assainissement secteur Marne et Chantereine, annexe assainissement secteur Val Maubuée, annexe assainissement secteur Brie Francilienne et annexe canalisation transport ; le niveau de la surtaxe assainissement voté au conseil communautaire du 16 décembre 2021 ne permettant pas de couvrir l'ensemble des dépenses du nouveau budget.

Ainsi, après pointage avec les comptes de gestion 2021 établis par la trésorière principale de Chelles, il apparaît que les résultats d'exploitation dégagés en 2021 par les budgets annexes dédiés à la compétence assainissement s'établissent à 9 419 076.92 € (dont 3 079 774.31 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine, 2 722 539.26 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Val Maubuée, 3 197 927.19 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne et 418 836.16 € pour l'ex budget annexe canalisation transport)

- La participation des usagers aux travaux d'assainissement pour 400 000 € ;
- Le fonds de soutien versé par l'Etat pour la gestion des emprunts structurés pour 326 832 € ;
- Le remboursement par l'Etat de la prime pour le pouvoir d'achat pour 400 € ;
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie visant à financer les branchements des particuliers pour 100 000 € ;

- Diverses recettes pour 6 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 621 000 €.

Sur sa section d'investissement

- Un emprunt prévisionnel de 2 500 000 € visant à financer une partie des dépenses d'équipement ;
- La reprise anticipée des résultats d'investissement des ex budgets annexe assainissement secteur Marne et Chantereine, annexe assainissement secteur Val Maubuée, annexe assainissement secteur Brie Francilienne et annexe canalisation transport.

Après pointage avec les comptes de gestion 2021 établis par la trésorière principale de Chelles, il apparaît que les résultats d'investissement dégagés en 2021 par les budgets annexes dédiés à la compétence d'assainissement s'établissent à 5 473 190.72 € (dont 1 073 003.80 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine, 2 950 918.42 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Val Maubuée, 514 345.07 € pour l'ex budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne et 934 923.43 € pour l'ex budget annexe canalisation transport)

- Les remboursements de TVA versés par le concessionnaire pour 200 000 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 13 575 781.16 €.

Pour la partie dépenses, ce budget intègre :

Sur sa section d'exploitation

- Des charges à caractère général pour 1 434 500 € ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du CGCT, la gestion des eaux pluviales qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales est un Service Public Administratif (SPA).

Ainsi, le service public de la gestion des eaux pluviales, en tant que service public administratif, ne peut être financé par une redevance et doit être à la charge du budget principal.

Or, le budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine finançait jusqu'en 2021, en grande partie, le service de gestion des eaux pluviales.


Pour régulariser la situation, il a été décidé de majorer en 2022 de 1 242 400 € le niveau des dépenses afférentes aux eaux pluviales sur le budget principal (il est à noter que cette majoration constitue en parallèle une moindre dépense pour le nouveau budget annexe d'assainissement).

- Des charges de personnel pour 624 656.76 € ;
- Le paiement des intérêts d'emprunts pour 929 371 € (dont 951 781 € pour le paiement des intérêts et – 22 410 € pour les ICNE) ;
- Diverses dépenses pour 6 € ;
- Une dépense exceptionnelle pour 103 000 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 13 375 781.16 €.

Sur sa section d'investissement

- Des inscriptions budgétaires visant à réaliser des études, des travaux de rétrocession et des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour 5 254 631.47 € (dont 3 420 000 € de crédits nouveaux et 1 834 631.47 € en report).

Pour l'ensemble des secteurs, ces crédits nouveaux concernent :

-  Des études pour 220 000 € ;

- ✚ Des branchements eau potable pour 400 000 €.

Pour l'ex secteur de Marne et Chantereine, ces crédits nouveaux concernent :

- ✚ Divers travaux d'assainissement pour 100 000 € ;
- ✚ L'extension du réseau d'assainissement sur le site de géothermie de Chelles pour 150 000 € ;
- ✚ La réhabilitation du réseau d'assainissement situé à Chelles pour 350 000 € ;
- ✚ La création du réseau d'assainissement du quartier Metin à Chelles pour 500 000 €.

Pour l'ex secteur de la Brie Francilienne, ces crédits nouveaux concernent :

- ✚ Divers travaux d'assainissement pour 100 000 € ;
- ✚ La mise en séparatif des réseaux sur la commune de Roissy en Brie pour 1 200 000 €.

Pour l'ex secteur de Marne la Vallée- Val Maubuée, ces crédits nouveaux concernent :

- ✚ Divers travaux d'assainissement sur le secteur pour 100 000 € ;
- ✚ La réhabilitation du réseau d'assainissement situé rue du Ruisseau à Champs-sur-Marne pour 200 000 € ;
- ✚ Des travaux suite aux rétrocessions sur le secteur de l'ex Val Maubuée pour 100 000 €.

- Une inscription budgétaire de 13 036 797.41 € en dépense d'équipement servant uniquement à équilibrer la section d'investissement (cette inscription ne donnera lieu à aucune réalisation) ;
- Le remboursement pour 2 636 543 € du capital de la dette des emprunts repris par le nouveau budget annexe d'assainissement ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 821 000 €.

Il est demandé au conseil communautaire :

D'approuver pour l'exercice 2022 le budget primitif annexe assainissement arrêté comme suit :

Exploitation :

-Dépenses : 16 467 314.92 €

-Recettes : 16 467 314.92 €

Investissement :

-Dépenses : 21 748 971.88 €

-Recettes : 21 748 971.88 €